

**Règlement de l'opération pour les bénéficiaires de l'opération
"Le Resto des héros!"**

Présentation de l'opération :

L'opération "Le Resto des Héros" est une opération du Département de la Corrèze. Elle a un double objectif :

1. Accompagner la reprise des restaurateurs corréziens
2. De manière symbolique, exprimer la reconnaissance de la collectivité départementale et des corréziens aux personnels des établissements sociaux et médicaux-sociaux mobilisés en 1^{ère} ligne tout au cours de la crise sanitaire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un plan d'accompagnement à la filière du tourisme et de la restauration pour la saison estivale 2020.

Comment cela fonctionne ?

Le Département vous attribue un bon nominatif "resto des héros" d'une valeur de 30€ à consommer dans un restaurant corrézien **jusqu'au le 14 juillet 2020 inclus.**

Comment utiliser mon bon ?

1. Choisissez un restaurant en Corrèze (hors restauration rapide).
2. Appelez-le pour vérifier qu'il est partenaire de l'opération.
3. Remettez votre bon au restaurateur au moment du paiement.
Si le montant dû est supérieur à la valeur du bon, vous réglez le complément.
Si le montant dû est inférieur, il n'y a pas de rendu de monnaie.

Validité du bon et responsabilité :

Le bon est valable quelque soit le nombre de repas servi

L'addition doit correspondre à la consommation d'un ou plusieurs repas pris sur place.

Le bon est valable 1 seule fois et est à utiliser jusqu'au le 14 juillet 2020 inclus. Passée cette date, il sera refusé par les restaurants corréziens.

Votre bon est nominatif et fait l'objet d'une numérotation unique. Toute fraude exposera son ou ses auteurs à l'engagement de poursuites.

Opération mise en place par le Département de la Corrèze en partenariat avec

